

Syndicat Mixte d'Études et de Promotion
de l'Axe Toulouse-Lyon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROMOTION DE L'AXE TOULOUSE/LYON

Deb_14-02-02

Séance du 14 février 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres statutaires du Conseil Syndical	Présents	Représentés par pouvoir
43 titulaires 39 voix	5 dont 2 titulaires et 3 suppléants	

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014

Le Comité Syndical délibère sans condition de Quorum :

- L'an deux mille quatorze, le 14 février, à 10h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mende (48) sous la présidence de Monsieur Jean-Paul POURQUIER.

Étaient présents :

1. M. Jean-Paul POURQUIER – Président du Conseil général Lozère
2. M. Pierre HUGON - Conseil général Lozère
3. M. Jean DE LESCURE – Conseil général Lozère
4. M. Christian BARTHELEMY – Communauté urbaine de Lyon
5. M. Michel GANTOU – Communauté d'agglomération du Grand Rodez

Étaient absents excusés :

1. M. Luc BOURDUGE – Conseil Régional Auvergne
2. M. André CHAPAVEIRE – Conseil Régional Auvergne
3. M. Éric ANDRIEU - Conseil Régional Languedoc-Roussillon
4. Mme Corinne GIACOMETTI - Conseil Régional Languedoc-Roussillon
5. M. Serge ENTRAYGUES - Conseil général Tarn
6. M. Dominique BILLET - Conseil général Tarn
7. M. Hervé SAULIGNAC - Conseil général Ardèche
8. M. Jérôme GROS - Conseil général Ardèche
9. M. Jacques GENEST - Conseil général Ardèche
10. M. Jean-Claude FERRET – Conseil général Haute-Loire
11. Monsieur Jean-Claude CHAZAL - Conseil général Lozère
12. M. Bernard PALPACUER – Conseil général Lozère
13. M. Christophe GUILLOTEAU – Conseil général du Rhône
14. M. Jean-Luc DA PASSANO - Conseil général du Rhône

15. M. Marc PETIT - Conseil général Loire
16. M. Bernard JAYOL - Conseil général Loire
17. M. Georges ZIEGLER - Conseil général Loire
18. M. Jean-François BARNIER - Conseil général Loire
19. M. Christian TEYSSEDE – Communauté d'agglomération du Grand Rodez

Assistaient également à la réunion :

1. M. Éric MORATILLE – Directeur Général des Services du Conseil général de la Lozère
2. M. Jean TOGUYENI – Directeur Routes, Transports et Bâtiments Conseil Général Lozère
3. Mme Christine SALANSON - Direction des Routes Conseil Général Lozère
4. Mme Aurélie CHARRADE – Direction des Routes Conseil Général Lozère
5. M. Olivier COLLON – Association « Oui à la 2 x 2 voies »
6. M. Jean VILLEMAGNE – Président de l'Association « Oui à la 2 x 2 voies »
7. Mme RODIER – Payeuse Départementale Lozère
8. Mme Sophie RODOLPHE – Communauté d'agglomération du Grand Rodez

Le Comité Syndical, sur la base du rapport de Monsieur le Président intitulé «Débat d'orientation budgétaire 2014» qui suit :

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'année 2013 a été marquée par les actions de lobbying auprès de la commission « mobilité 21 » chargée de la programmation des grandes infrastructures de transport du pays. En effet le président a eu l'occasion de rencontrer Monsieur le sénateur Louis NEGRE membre de cette commission pour défendre l'inscription du projet de la RN 88 à 2x2 voies dans la liste des aménagements prioritaires.

2013 a été également marquée par la fin de la mise en place du site internet du Syndicat, précieux outil de communication et d'échange entre les différentes collectivités membres du S.M.E.P.A.T.L.

Deux réunions ont été organisées pour débattre des affaires du syndicat ainsi que du projet de mise en 2x2 voies. L'une s'est tenue à St Étienne le 8 février 2013 pour le vote du budget 2013 et la présentation de l'étude complémentaire ; l'autre à Paris à la Maison de l'Amérique Latine le 19 décembre 2013 pour la mobilisation des acteurs du projet.

Pour l'année 2013 les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 71 628,45 €. Il n'y a pas eu de dépenses d'investissement. La situation financière du syndicat est toujours saine avec un excédent cumulé de 489 707,75 €.

En 2014, le Syndicat poursuivra les actions d'information et communication autour de son projet, auprès des élus tant nationaux que régionaux pouvant œuvrer à l'aboutissement de la mise à 2x2 voies complète de l'axe Toulouse-Lyon.

Je vous demande donc de reconduire les grands postes habituels de notre budget comme en 2013 et de ne pas demander de participation financière aux collectivités membres en 2014, à titre exceptionnel.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,
Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon,
Vu la décision n°01-2014 du 11 février 2014 constatant l'absence de quorum au comité syndical du 6 février 2014,**

A l'unanimité des voix ;

Le Comité Syndical :

- prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires préalable à l'examen du budget primitif 2014 ;
- décide de ne pas demander de participation en 2014, aux collectivités membres, à titre exceptionnel.

Le Président
Jean-Paul POURQUIER
AXE SUD
TOULOUSE MASSIF
LYON
SYNDICAT MIXTE
DETAILED PROMOTION
COFFRE TOULOUSE - LYON